



100.01

Association intercommunale des eaux du Boiron  
DENENS, LULLY, LUSSY, TOLOCHENAZ,  
VILLARS-SOUS-YENS

Case postale  
1132 Lully  
Tél. & fax: 021 803 40 84  
www.aieb.ch

## **PREAVIS NO 4/2016 DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEB DU MARDI 6 DECEMBRE 2016**

relatif à

**La fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, des membres des commissions, du Président et du secrétaire du Conseil, du Président et des membres du Comité de direction pour la législature 2016 – 2021, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions de la loi sur les communes (LC), plus particulièrement à son article 29, al.1 et 3, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal les indemnités à allouer aux membres du Conseil intercommunal, aux membres des commissions, au Président et au secrétaire, ainsi qu'au Président et aux membres du Comité de direction.

Dans la règle, les indemnités sont proposées par le Bureau du Conseil intercommunal. Toutefois, d'entente avec son Président, il a été convenu par simplification de les inclure dans le préavis relatif aux indemnités du Comité de direction.

Dans sa séance du 4 octobre 2016, le Comité de direction a décidé de ne pas changer les tarifs.

### **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

<b>INDEMNITES</b>		<b>2011 - 2016</b>	<b>2016 - 2021</b>
PRESIDENT	par séance	110, --	110, --
SECRETAIRE	par séance	145, --	145, --
CONSEILLERS	par séance	35, --	35, --

### **PREMUNERATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS**

<b>INDEMNITES</b>		<b>2011 - 2016</b>	<b>2016 - 2021</b>
PRESIDENT	par commission	110, --	110, --
MEMBRES	par commission	55, --	55, --

## REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

INDEMNITES		2011 – 2016	2016 - 2021
PRESIDENT	annuel	3'850, --	3'850, --
MEMBRES	annuel	2'750, --	2'750, --
VACATIONS		45, --/h	45, --/h
Km		-,70 /km	-,70/km
Forfait administratif	annuel	300, --/an	300, --/an

Le Comité propose au Conseil intercommunal d'accorder les traitements et indemnités susmentionnés pour la législature 2016 – 2021.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 4/2016,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

D'octroyer les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2016 – 2021.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 4 octobre 2016.

Au nom du Comité directeur

Le Président



Christophe Ormond



La Secrétaire



Mary-J. Distretti